

MENERBES

INFORMATIONS STATIONNEMENT

Nous vous informons de la mise en service des horodateurs le **1^{er} juillet 2024**.

Délivrance d'un macaron ou d'un ticket permettant la gratuité du stationnement

Permanences organisées à la salle polyvalente :
du mardi 18 juin 2024 au vendredi 21 juin 2024 de 9h à 12h
et le samedi 22 juin 2024 de 9h à 12h

En dehors de ces horaires, vous pourrez venir en mairie
pour retirer un macaron ou un ticket.

Attention, l'accès à la place de l'horloge est toujours difficile en voiture.

Pour les résidents de la commune : Délivrance d'un macaron permanent

Merci de fournir : votre pièce d'identité, la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile.

Ce macaron attribué à titre personnel et non cessible, devra **obligatoirement être collé à l'intérieur du pare-brise à l'avant de votre véhicule**, bien visible pour faciliter tout contrôle.

Chaque macaron est numéroté et correspond à l'immatriculation d'un véhicule.

Pour les travailleurs en contrat à durée déterminée ou indéterminée : Délivrance d'un ticket de stationnement

Merci de fournir : votre pièce d'identité, contrat de travail et la carte grise du véhicule.

Ce ticket permettra de stationner gratuitement pendant la durée de votre contrat de travail (de date à date pour les CDD, ou à l'année pour les CDI).

Il devra être **déposé sur le tableau de bord du véhicule**, facilement visible pour tout contrôle.

ZONE BLEUE

Des places de stationnement « ZONE BLEUE » sont accessibles et gratuites
Avenue Marcellin Poncet pour une **durée de 30 minutes** maximum
(disque obligatoire)
du lundi au samedi de 9h à 19h
et le dimanche de 9h à 12h

Merci de respecter ces consignes permettant une rotation du stationnement
afin de faciliter l'accès aux commerces du Village